

Information pour Visiteurs/ Information for Visitors

De nouvelles mesures COVID ont été mises en place quant à l'accès aux locaux de l'UER :

- ➔ Le certificat COVID est obligatoire pour tous les visiteurs (personnes extérieures, fournisseurs, sous-traitants, etc.)
 - Ce document est généré à l'issue d'un processus vaccinal complet ([au moyen des vaccins approuvés par l'OMS](#)), ou sur la base d'un test PCR négatif (certificat valable 72 heures) ou d'un test antigénique rapide négatif (certificat valable 48 heures). A défaut d'un certificat COVID, un autotest antigénique rapide peut être fait à la réception à titre exceptionnel. Le visiteur doit prévenir son hôte.
- ➔ Un questionnaire santé à l'entrée doit être rempli, ainsi que la prise de température qui reste toujours de rigueur au niveau de la réception avant d'accéder aux locaux.
 - L'infographie joint indique les protocoles en vigueur.

New COVID measures have been put in place regarding access to EBU premises:

- ➔ The COVID certificate is mandatory for all visitors (external persons, suppliers, subcontractors, etc.)
 - This document is generated after a complete vaccination process (<https://covid19.trackvaccines.org/agency/who/>), or on the basis of a negative PCR test (certificate valid for 72 hours) or a rapid antigen test negative (certificate valid for 48 hours). In the absence of a COVID certificate, a rapid antigenic self-test can be performed at the reception desk on an exceptional basis. The visitor must inform his/her host.
 - An entry health questionnaire will be requested at entrance (IPAD) and temperature measurement is always required at reception before entering the premises.
 - The attached infographic provides the current protocols in force.